

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENTRAMMES  
DU 10 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi 10 juin, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en respectant les gestes barrières, sous la présidence de M. Jérôme ALLAIRE, maire.

**Présents** : ALLAIRE Jérôme, maire, ACKER Nathalie, BOIVIN Christophe, MAGNYE Sandrine, BURON David adjoints, DEVINAT Fabienne, HAUTBOIS Edmond, MAHOT Jean-Luc, BURGEVIN Nicolas, BEN ALAYA Hicham, PERRAULT Caroline, BRUNEAU Alice, BREARD Nicolas, DENEUX Valérie, EPINARD Céline, LEPAGE Amanda

**Excusés** : ANJARD Sylvain, LECOMPTE Frédéric, REMON Karine

**Secrétaire de séance** : HAUTBOIS Edmond

**Date de convocation** : 4 juin 2021

La séance est retransmise pour le public :

Nouvelle réunion

Conseil municipal de juin 2021

jeu. 10 juin 2021 20:30 - 23:00 (BST)

**Participez à ma réunion depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone.**

<https://global.gotomeeting.com/join/198048973>

**Vous pouvez aussi appeler à l'aide de votre téléphone.**

France: [+33 170 950 594](tel:+33170950594)

**Code d'accès**: 198-048-973

Vous n'utilisez pas encore GoToMeeting ? Téléchargez l'application dès maintenant et soyez prêt pour votre première réunion : <https://global.gotomeeting.com/install/198048973>

20 h 30 : le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Choix du secrétaire de séance

Il présente le procès-verbal du conseil municipal du 12 mai 2021, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Il retrace l'ordre du jour du présent conseil et demande si des questions diverses sont à ajouter à celui-ci. Il précise qu'il y a des ajouts à l'ordre du jour. Y a-t-il des personnes contre ?

**Voici l'ordre du jour** :

**Urbanisme/Voirie/Environnement/espaces verts**

**Patrimoine/Aménagement**

1. DIA UA3+ ?
2. Résultat consultation logiciel de gestion du cimetière
3. Renouvellement des conventions parcellaires avec les exploitants

**Finances et Ressources humaines**

4. Rectificatif erreur matérielle montant sur la DM 1 Commune
5. Emploi non permanent au service technique
6. Convention stage pratique BAFD inter-collectivités
7. Demande de versement subvention exceptionnelle école privée
8. Recrutement d'une alternante en BP aménagement

## Enfance, jeunesse, Conseil municipal des Jeunes, restaurant scolaire

9. Tarifs des sorties et camps pour l'été 2021

10. Demande de subvention auprès de la délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports pour le projet skate-park

11. Demande de subvention auprès de Laval Agglomération pour le projet skate-park

12. Partenariat avec la diététicienne

### Acteurs de la vie locale et associative

Aménagement de box dans la salle des sports

### Communication

### Développement durable

### Questions diverses

Tour de garde élections

### Ajout à l'ordre du jour :

-Création d'une commission intitulée MAPA ou commande publique (avant les seuils de la procédure formalisée pour laquelle il y a la commission CAO)

-Subvention départementale : étude diagnostic des ruines du château

-Gratification fin stage communication

## I-Organisation commissions communales

### Ajout à l'ordre du jour :

-Création d'une commission intitulée MAPA ou commande publique (avant les seuils de la procédure formalisée pour laquelle il y a la commission CAO)

### N°57-06/2021 - Objet : Création d'une commission marchés à procédures adaptées (MAPA)

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la création légale de la commission d'appel d'offre lors de l'installation du Conseil en mai 2020. Cette commission traite des marchés publics passés en procédure dite formalisée, soit dépassant les seuils des 214 000 € HT pour les fournitures et services et 5 350 000 € HT pour les travaux.

Constatant que ces seuils ne seront qu'exceptionnellement utilisés par la commune, il est proposé de créer une commission ad-hoc dédiée aux marchés passés en procédures adaptées c'est-à-dire sous ces seuils. Et pour ne pas alourdir le fonctionnement, de fixer un seuil à partir duquel elle se réunira.

Cette commission dénommée MAPA serait composée à l'identique de celle créée par la délibération du 26 mai 2020 :

<b>Président</b>	Jérôme ALLAIRE
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Nathalie Acker	Amanda LEPAGE
Christophe BOIVIN	Nicolas BREARD
Jean-Luc MAHOT	Caroline PERRAULT

Elle se réunirait à partir 90 000 € HT et permettrait l'invitation en sus de membres techniciens extérieurs et des élus en charge des dossiers.

**Le Conseil municipal désigne à l'unanimité :**

-**CREE** la commission dite MAPA (marché à procédure adaptée) avec les membres mentionnés ci-dessus

-**DIT** que cette commission se réunira à compter de 90 000 € HT

-**PERMETTRA** que cette commission invite des membres techniciens extérieurs et les élus en charge des dossiers traités pour plus de cohérence dans le suivi

## **II-Urbanisme / voirie / environnement**

### **Points d'information :**

#### 1- Espaces verts :

- Fleurissement : les semis ont été réalisés devant la maison des jeunes
- Passage des Acacias : projet de réfection de l'allée pour faciliter son entretien. Les travaux seraient réalisés par les services techniques
- Passage des Tilleuls : projet de semis d'essences type valériane pour remplacer les pissenlits

#### 2- Voirie :

- Dégâts à proximité du château d'eau de la Coudre : une démarche a été réalisée auprès d'Enedis pour une réclamation contre l'entreprise qui a réalisé les travaux
- Schéma de circulation zone bien-être et santé : consultation lancée
- Défauts enrobé superette :
  - Place PMR non conforme
  - Enrobé plus haut que le seuil du magasin avec risque d'inondation en cas de fortes pluies
  - L'enrobé n'est pas assez refermé avec risque de dégradation précoce
  - En attente des propositions de la société Pigeon qui a réalisé les travaux
- Rue des sports : travaux programmés en même temps que la réalisation des nouveaux cav'urnes

#### 3- Informations diverses :

- Projet de pérennisation du passage piéton provisoire rue d'Anjou
- Réflexion autour du stationnement en face de la superette
- Déambulation le 05 juin pour observation de la voirie pour laquelle une réfection est prévue au budget

### III-Patrimoine / aménagement

Point sur le pôle santé : bonne avancée des travaux - délais respectés

#### Logiciel cimetière :

#### **N°58-06/2021 - Objet : Résultat de la consultation pour l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion du cimetière**

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une consultation a été lancée auprès de 3 entreprises pour changer de logiciel de gestion du cimetière et passer à une solution efficace, mis à jour régulièrement avec une réelle maintenance du logiciel et un service d'assistance juridique / technique.

La commission propose de retenir l'entreprise GESCIME (29200) pour un montant en investissement de 4 730 € HT soit 5 676 € TTC et un contrat de services incluant la hotline, l'assistance juridique directe-illimitée, le conseil en gestion, les copies de secours de la base, offert la première année puis à 382 € HT soit 458.40 € TTC.

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

-**PROPOSE** de retenir l'entreprise GESCIME (29200) pour un montant en investissement de 4 730 € HT soit 5 676 € TTC et un contrat de services incluant la hotline, l'assistance juridique directe-illimitée, le conseil en gestion, les copies de secours de la base, offert la première année puis à 382 € HT soit 458.40 € TTC.

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document.

#### **N°59-06/2021 - Objet : Renouvellement des conventions temporaires d'exploitation et d'entretien de la réserve foncière communale**

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

1-Monsieur le Maire rappelle que par convention et selon la délibération du 13 novembre 2019 n°140, l'EPFL met à disposition à titre gracieux les parcelles AI 69, AH 58 et AH 60 pour ne pas les laisser en état de friche à la commune. De fait, des conventions d'entretien et d'exploitation ont été signées avec les exploitants en attendant un projet communal.

La commune a également passé en direct, en tant que propriétaire, une convention d'entretien et d'exploitation pour les parcelles AH 59 et AH 61.

Le Conseil prend une délibération chaque année pour permettre ces renouvellements.

Parcelles	Propriétaires	Exploitants	Date de la convention
AI 69	EPFL	Mme Gobé	14 octobre 2020
AH 58	EPFL	Société La Boulayère, M. Drony	26 octobre 2020
AH 60	EPFL	Société La Boulayère, M. Drony	26 octobre 2020
AH 59	Commune	Société La Boulayère, M. Drony	26 octobre 2020
AH 61	Commune	Société La Boulayère, M. Drony	26 octobre 2020

2-Monsieur le Maire mentionne également qu'une convention temporaire d'exploitation et d'entretien des terres a été passée avec M. Stanislas de Poulpiquet pour les parcelles suivantes selon la délibération du 17 juin 2020 n°110 :

B 1146	1,8487	Le champ du Bois
AC 5	1,3113	Bord de rivière
AI 68	2,0787	Le Champ du Greffier
AC 1	0,5034	Terrain Balé (AB 275)
AC 38	0,4007	Prairie arrière bourg
AC 241	0,0329	Chemin arrière bourg
AC 243	0,0278	Chemin arrière bourg
AC 245	0,0529	Chemin arrière bâtiments
AC 81	0,2305	Allée « carrière »

3-Enfin, pour terminer les renouvellements de convention d'entretien et d'exploitation, il est proposé le renouvellement de celle conclue avec M. et Mme Pinçon pour la parcelle AH 9 d'une superficie de 1 228 m<sup>2</sup>.

Conformément à l'article de ces conventions, il est proposé au Conseil municipal de renouveler pour 1 an par avenant la reconduction.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité**

-DONNE son accord pour le renouvellement annuel par avenant de l'ensemble des conventions d'exploitation et d'entretien dans l'attente de lancement des projets communaux.

-CHARGE Monsieur le Maire de mettre en œuvre la décision

**Ajout à l'ordre du jour :**

Subvention départementale : étude diagnostic des ruines du château

**N°60-06/2021 - Objet : Demande de subvention auprès du Conseil départemental pour l'étude diagnostic des ruines du château**

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire présente au Conseil une demande d'aide auprès du Conseil départemental au titre de la restauration du patrimoine public de caractère, pour l'étude diagnostic des ruines du château. Les ruines du château présentent des fissures parfois traversantes, avec une déstabilisation des maçonneries, déchaussement des pierres, entre autres. De fait, le diagnostic sera déterminant pour lister/localiser les principales pathologies et permettre d'établir le coût précis des travaux par phasage suivant les urgences. Les documents graphiques seront vectorisés sur autocad.

**Plan de financement :**

Part Département de la Mayenne / 30 %	5052 euros HT
Autofinancement / 70 %	11 788 euros HT
Coût total	16 840 euros HT

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

-**SOLLICITE** de la part du Département une subvention à hauteur de 30% soit d'un montant de 5052 € HT pour l'étude diagnostic des ruines du château

-**AUTORISE** Monsieur le maire à déposer le dossier de subvention et à signer les documents nécessaires

**Information :**

Contentieux toiture de la salle des sports : RDV avec l'expert diligenté par la SMABTP, assureur, de l'entreprise Chabrun ; titulaire du marché de travaux pour présenter la proposition de réparation en remplaçant les joints classiques par des joints butyl à chaque recouvrement transversal des bacs puis en leur couturage.

Prévoir des plaques de remplacement.

**IV - Finances / ressources humaines**

**Finances**

**Rectificatif erreur matérielle DM 1 :**

**N°61-06/2021 - Objet : Rectificatif décision modificative n°1 Commune**

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Lors de la séance du 12 mai 2021, Monsieur le Maire a présenté la décision modificative n°1 expliquant qu'à la suite de la prise en charge du budget communal sur hélios une anomalie bloquante non forcable apparaissait avec des prévisions inscrites au compte 775. Or, selon la réforme simplifiant l'instruction budgétaire et comptable du 01/01/2006, une décision modificative technique se crée automatiquement lors des opérations de cession d'immobilisation. Aussi, l'inscription au budget du seul prix de cession en recette de section d'investissement donne lieu à la création d'un chapitre budgétaire sans exécution codifié soit le 024. En conséquence, il est nécessaire de supprimer l'article 775 pour créer le 024.

Le rectificatif vient uniquement sur le montant qui n'est pas de 26 686 € mais de 26 286 €.

Il est proposé d'inscrire la subvention régionale de 63 000 € reçue pour l'opération « rénovation de l'éclairage public » dans le cadre du Plan de relance et diminuer l'emprunt d'autant.

Enfin, Enedis a transmis la facture pour la viabilisation du terrain accueillant la supérette soit 2 092.80 € TTC Une différence de montant de 592.80 € TTC apparaît avec la délibération du 26 février 2020 récapitulant les coûts de viabilisation. Aussi, un transfert de crédit est nécessaire pour payer la facture.

**Fonctionnement**

Dépenses :

023 : -26 286 €

Recettes

Article 775 Produit des cessions d'immobilisations : -26 286 €

**Investissement**

Dépenses

020 Dépenses imprévues : -592.80 €

Article 2128 op 160304 Aménagement du bourg : +592.80 €

Recettes

021 : -26 286 €

Chapitre 024 Produit des cessions d'immobilisations : +26 286 €

1322 Région : +63 000 €

1641 Emprunt : -63 000 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

-RECTIFIE le montant modifié à l'article 775 à 26 286 € et non 26 686 €

-AUTORISE les transferts de crédits mentionnés ci-dessus

**Information :**

Le marché d'acquisition de solution de téléphonie mobile arrive à échéance le 31 décembre 2021. Ces tarifs ne pourront malheureusement être maintenus à un niveau aussi bas lors du prochain marché. Cependant, au regard de la flotte de téléphonie mobile que possèdent la ville et le CCAS de Laval ainsi que Laval Agglomération, des tarifs avantageux pourront être négociés lors du prochain marché.

Concernant l'adhésion au groupement de commandes, plusieurs solutions sont possibles :

1°) vous avez déjà adhéré à ce groupement de commandes et vous ne souhaitez plus adhérer au groupement : je vous remercie de m'adresser, par mail, la délibération indiquant que vous souhaitez quitter le groupement de commandes. En l'absence d'information de votre part à cette date, vous serez intégrés dans le futur marché.

2°) vous avez déjà adhéré à ce groupement de commandes et vous souhaitez poursuivre : je vous remercie de m'adresser un mail indiquant que vous souhaitez poursuivre. En l'absence d'information de votre part, vous serez intégrés dans le futur marché

## Ressources humaines

### Service technique

#### **N°62-06/2021 - Objet : Renouvellement d'un emploi non permanent lié un accroissement temporaire d'activités saisonnier**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 2°;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors de la séance du 10 février 2021, un emploi non permanent a été créé du 15 mars au 15 septembre 2021 pour faire face aux besoins de saisonnalité du service technique et maintenir la continuité durant les congés d'été.

Il était prévu dans la délibération, la période du 15 mars au 15 septembre 2021. Or, le contrat n'a débuté qu'à compter du 6 avril 2021. Aussi, la période est décalée et court jusqu'au 30 septembre 2021.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2021 à temps complet.

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

-**AUTORISE** la création d'un emploi non permanent lié à un accroissement d'activités selon le descriptif mentionné ci-dessus au service technique

-**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire

### Convention BAFD

#### **N°63-06/2021 - Objet : Convention inter-collectivités pour un stage BAFD - Eté 2021**

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire explique au Conseil que Mireille BIGOT, adjoint territorial d'animation, a passé la première partie de son BAFD (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) lors de la séance reportée à plusieurs reprises en raison de l'épidémie de Covid-19, du 11 au 19 janvier 2021. Pour réaliser son stage pratique, la commune doit passer une convention inter-collectivités avec la structure d'accueil, la commune de Montigné-le-Brillant durant l'été 2021 pour 15 jours, du 7 au 30 juillet. Le temps de travail de l'agent reste à la charge de la commune d'Entrammes.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention inter-collectivités avec la commune de Montigné-le-Brillant.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité**

-**DONNE** son accord pour passer cette convention avec la commune de Montigné-le-Brillant et permettre à l'agent de réaliser son stage pratique BAFD

-**CHARGE** Monsieur le Maire de mettre en œuvre la décision

### Versement subvention exceptionnelle école privée

#### **N°64-06/2021 - Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'école privée**

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'un enfant de l'école privée a découvert deux fusils sur la commune dont un est exposé au musée de la Chouannerie à Plouharnel.

Les élèves de la classe de CM se sont rendus sur ce site le vendredi 4 juin avec quelques membres du Conseil afin de visiter ce lieu et pour la remise officielle du fusil.

L'école privée a sollicité une aide financière exceptionnelle de la commune pour aider à financer le coût du transport par car. Le coût est de 790 € TTC.

Il est proposé au Conseil de participer à titre exceptionnel à hauteur de 50% soit 395 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité**

-**PARTICIPE** à titre exceptionnel à financer le coût du transport par car à hauteur de 50% soit 395 € TTC

-**DIT** que la facture de 790 € TTC sera réglée par l'APEL de l'école Saint Joseph puis la commune versera la subvention exceptionnelle à hauteur de

-**CHARGE** Monsieur le Maire de mettre en œuvre ce partenariat

**BP en alternance**

**N°65-06/2021 - Objet : Recrutement d'un alternant BP Aménagement paysager au service technique**

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose le besoin du service technique préparant 3 départs à la retraite échelonnés sur 3 années à compter de septembre 2022. Dans ce contexte, il est nécessaire d'assurer la continuité du service en vue des projets communaux à venir.

Aussi, une recherche a été lancée auprès des centres de formation en alternance mayennais en aménagement paysager. Madame Emeline Livenais s'est portée candidate. Elle débutera en septembre 2021 son BP Aménagement en alternance au lycée Rochefeuille (Ernée).

Le contrat d'alternance commencerait fin août 2021 (la date exacte reste à préciser)

Les aides devront être demandées.

Il est proposé d'accueillir cet alternant à compter de septembre 2021

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter Emeline Livenais en tant qu'alternante BP Aménagement paysager

-**CHARGE** Monsieur le Maire de mettre en œuvre la décision et de préciser le montant des subventions possibles

**Ajout à l'ordre du jour :**

-Gratification fin stage communication

**N°66-06/2021 - Objet : Gratification exceptionnelle d'une stagiaire en communication**

Vu le décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014 fixant le montant de la gratification et précisant les modalités de calcul

Pour rappel, tout stage d'étudiant supérieur 8 semaines consécutives doit être indemnisé. Pour les stages ne remplissant pas cette condition, le versement d'une gratification est facultatif. Aucune cotisation et contribution sociale n'est due.

Compte tenu de la qualité du travail produit par Margot PARIS, stagiaire en communication, du 11 mai au 26 juin 2021, Monsieur le Maire propose au Conseil de lui verser une gratification exceptionnelle de 500 euros

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et 1 abstention,**

-**DECIDE** de verser une gratification exceptionnelle à Margot PARIS, stagiaire en communication, au titre du travail produit d'un montant de 500 €

-**DIT** que les crédits sont prévus à cet effet au budget, chapitre 62, article 6218

## V - Enfance/jeunesse/restaurant scolaire

### Logiciel de pointage

La mise en place est prévue pour la rentrée 2021. Les familles pourront être accompagnées pour la prise en main du logiciel. Rendez-vous possible avec un agent courant juillet

### Tarifs

Réflexion de la commission sur la tarification des familles des enfants de Parné/Roc et Forcé pendant les vacances scolaires.

### Planning mercredis et été Enfance -Jeunesse

#### **N° 67-06/2021 - Objet : Adoption des tarifs pour les sorties et camps de l'été 2021 enfance et jeunesse**

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire indique que la Commission enfance-jeunesse propose les tarifs des sorties et camps de cet été 2021.

#### ENFANCE

LIEUX	Nb Jours	Tarif 1 QF>1301	Tarif 2 1300>QF>1101	Tarif 3 1100>QF>901	Tarif 4 900<QF	Tarif 5 Hors Commune
SEJOUR KOH LANTA	3	56,43 €	53,60 €	49,31 €	45,02 €	70,75 €

#### JEUNESSE

LIEUX	Nb Jours	Nb Jeunes	Tarif 1 QF>1301	Tarif 2 1300>QF>1101	Tarif 3 1100>QF>901	Tarif 4 900<QF	Tarif 5 Hors Commune
SEJOUR BRULON	3 Jours	16	77,09 €	73,23 €	67,37 €	61,51 €	96,66 €
SEJOUR KOH LANTA	3 Jours	16	59,43 €	56,60 €	52,07 €	47,54 €	74,71 €
SEJOUR FORT BOYARD	2 Jours	16	44,26 €	42,24 €	38,86 €	35,48 €	55,76 €
O'GLISS EN VENDEE	1	16	27,57 €	26,74 €	25,90 €	25,07 €	35,09 €

Il est proposé au Conseil d'adopter les tarifs présentés ci-dessus.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- DONNE son accord sur les tarifs des sorties et séjours mentionnés ci-dessus
- CONFIE au Maire le soin de les diffuser et les appliquer

**Projet pédagogique**

Les modalités d'inscription via le portail famille ont été ajoutées au Projet Pédagogique.

**Fête de la musique**

Fête de la musique à Entrammes le 12 juin de 17h00 à 21h00.

Une information à la Préfecture a été transmise par mail le 9 juin pour expliquer et valider l'organisation retenue : places limitées à 150 par site cour de l'ALSH et cour de l'école primaire, accueil filtré, gestes barrières, chacun amène sa chaise.

Réunion le 9 juin du CMJ et des élus pour finaliser l'organisation.

**Questions diverses**

Minibus : le dossier avance

Subvention Socle numérique pour l'école accordée : 10 ordinateurs portables

Skatepark : le lieu retenu doit être revu pour des questions de distance de sécurité, il était envisagé à côté de la salle de sport. Le lieu va être de nouveau abordé en commission

**Demandes de subvention**

Financement : prêts + 3 demandes de subvention :

- DRAJES : 12 000 €
- LA : 10 000 €
- CAF : 20 000 €

**N°68-06/2021 - Objet : Demande de subvention auprès de la délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports pour le projet skate-park**

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire présente au Conseil une aide auprès de la délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports pour le projet skate-park.

Le projet estimé se décompose comme suit :

-création de la plate-forme soit 28 500 € HT

-modules lanceur, saut, glisse soit 32 629 € HT

Il est proposé au Conseil de solliciter cette subvention de 12 226 € auprès de la délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports pour le projet skate-park.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

-DONNE un avis favorable à la demande de subvention présentée ci-dessus

-AUTORISE Monsieur le maire à déposer le dossier de subvention et à signer les documents nécessaires

**N°69-06/2021 - Objet : Demande de subvention auprès de Laval Agglomération pour le projet skate-park**

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,  
Monsieur le maire présente au Conseil une aide auprès de Laval Agglomération pour le projet skate-park à hauteur de 10 000 €

Le projet estimé se décompose comme suit :

- création de la plate-forme soit 28 500 € HT
- modules lanceur, saut, glisse soit 32 629 € HT

Il est proposé au Conseil de solliciter cette subvention de 10 000 € auprès de de Laval Agglomération.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- DONNE** un avis favorable à la demande de subvention présentée ci-dessus
- AUTORISE** Monsieur le maire à déposer le dossier de subvention et à signer les documents nécessaires

**N°70-06/2021 - Objet : Renouvellement du partenariat avec une diététicienne pour suivre les menus du restaurant scolaire - septembre/décembre 2021**

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'un partenariat de 6 mois renouvelable avait été engagé avec la diététicienne d'Entrammes pour :

- Aider à l'instauration du repas végétarien dans les menus du restaurant scolaire d'après la Loi EGALIM (idées de recettes + formation cuisinier + établissement de fiches recettes)
- Rédiger un plan alimentaire (respectant les fréquences énumérées dans le GEMRCN)
- Rédiger des menus du restaurant scolaire (par cycles de menus de 5 semaine sur 1 année scolaire) : menus classiques, végétariens, menus à thèmes (noël, semaine du goût, semaine des fruits et légumes...).

Ce devis d'un montant de 1410 € s'établit de septembre à décembre 2021

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité et 1 abstention**

- RENOUVELLEMENT** le partenariat de septembre à décembre 2021
- DIT** qu'une convention sera établie avec la professionnelle pour établir les objectifs
- CHARGE** Monsieur le Maire de mettre en œuvre ce partenariat

## **VI - Acteurs de la vie locale**

Suite au retour du sondage réalisé auprès des associations sur leurs besoins, des box vont être aménagés dans la salle des sports réalisés par le service technique en régie de travaux : un devis chez Point P a été réalisé pour l'achat des fournitures nécessaires soit environ un montant de 2300 € TTC et chez Intersport 600 € TTC. Les factures de matériaux seront payées en fonctionnement.

Le temps des agents est évalué à 10 jours de 7h par agent. Sachant que deux agents sont prévus sur le projet soit 140h \*20€/h = 2800 €

Le projet reviendrait à 2800 € + 2900€ soit 5 700 € à passer en écritures d'ordre pour valoriser les travaux en investissement/fonctionnement

## VII-Communication (commission 1 juin)

Un point est fait sur l'organisation du forum des associations regroupant 15 structures. Il aura lieu le samedi 3 juillet de 14h00 à 17h00. Une aide dès 10h est demandée pour la logistique avec repas offert.

La distribution du bulletin municipal aura lieu les 10 et 11 juillet par les élus.

## VIII-Développement durable (commission 18 mai)

Le lancement du questionnaire à propos de la création d'un jardin partagé a été diffusé sur les réseaux sociaux et le site de la mairie. Celui-ci est à retrouver dans le prochain anim'entrammes.

La journée mondiale de la collecte des déchets est le samedi 18 septembre. Les amicales des parents d'élèves participeront. La 1<sup>ère</sup> réunion d'organisation est prévue semaine 24.

## VII- Compte rendu des décisions prises par le maire en exécution de la délégation du Conseil municipal

Suivant la délibération du Conseil Municipal en date du 9 septembre 2020 précisée sur demande de la préfecture, (délibération 45 du 26 mai 2020) et conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal et ce conformément à la délégation qui lui a été accordée

### 1° Arrêté et modifier les affectations des bâtiments communaux

Néant

### 2° Tarifs 100 €/j des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics

Néant

### 3° Marchés publics ≤ 15 000 € HT

Nature	Fournisseur	Montant HT
Contrat dératization 4 passages	TSF	360€
Produits nettoyage	Apro	1749.09 €
Edition des plaquettes	ADA	

### 4° Louage de choses

Logements	Nouveau

### **5° Contrats d'assurance et indemnités de sinistres**

Sinistre déclaré : voiture/candélabre cassé et dépôt de plainte du maire

### **6° Créer les régies comptables**

Création d'une régie d'avance annuelle de 150 € pour la médiathèque portant sur l'achat de petits matériels loisirs créatifs visant à décorer la vitrine et la médiathèque selon les thèmes.

### **7° Délivrer et reprendre les concessions du cimetière**

Néant

### **8° Accepter dons et legs**

« Don » : Réfrigérateur à l'école

### **9° Aliénation de biens mobiliers ≤ 4 600 €**

Néant

### **10° Régler frais honoraires avocats, notaires, huissiers de justice et experts**

Néant

### **11° Fixer reprise alignement en application document urbanisme**

Néant

### **12° Droit préemption urbain hors zone UA-3+**

N° d'enregistrement	Date	Référence cadastrale	Décision
2021-11	11/05/2021	AC 0096 UB-2	Renonce au droit de préemption

### **13° Ester en justice**

Néant

### **14° Régler les conséquences des accidents impliquant les véhicules municipaux jusqu'à 15000 €**

HT

Néant

### **15° Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil de 70 000 €**

Néant

## **X-Questions diverses**

-Point sur le tour de garde élections

-Point sur l'exposition des véhicules anciens, motos et mobylettes le 10 octobre 2021 - le parcours et l'organisation de la journée sont en cours de réflexion

-Envoi d'un courrier d'information aux habitants du lotissement Le Grand Chemin, les 3 tranches regroupés en association de co-lotis : le but est de les informer que Sofil ayant fait le choix de réaliser les voiries en 1<sup>e</sup> phase, avant même la fin de l'ensemble des constructions, les voiries sont détériorées. Il n'est donc pas prévu que la commune récupère cette voirie en l'état. Si elle est la récupère, elle doit être en bon état et sous certaines conditions.

-Information mutuelle communale : lancement d'une mutuelle communale par l'intermédiaire du CCAS d'Entrammes. Un questionnaire sera diffusé dans le bulletin municipal pour un retour au 31 juillet 2021. Un appel à partenariat auprès de mutuelles et assurance va être prochainement lancé.

Liste banque alimentaire au 8 juin 2021

- 9 foyers
- 29 personnes

Liste des demandeurs d'emploi établis sur la commune au 15 mai 2021 :

79 personnes réparties 32 hommes et 47 femmes, 69 indemnisables

**Prochaines réunions :**

Mercredi 23 juin	20h30	Commission acteurs de la vie locale
Jeudi 24 juin		Réunion CAF/ nouvelle convention
Mardi 29 juin	20h30	Commission urbanisme
Jeudi 1 <sup>er</sup> juillet	20h30	Commission patrimoine
Mardi 6 juillet	20h00	Commission RH et finances
Mercredi 7 juillet	20h30	Commission enfance jeunesse

Le prochain Conseil aura lieu le 8 juillet 20h30

Séance levée 23h20

<b>RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES</b>
---

Délibération n° 57-06/2021/049 - Création d'une commission marchés à procédures adaptées (MAPA)

Délibération n°58-06/2021/050 - Résultat de la consultation pour l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion du cimetière

Délibération n°59-06/2021/050 - Renouvellement des conventions temporaires d'exploitation et d'entretien de la réserve foncière communale

Délibération n°60-06/2021/051 - Demande de subvention auprès du Conseil départemental pour l'étude diagnostic des ruines du château

Délibération n°61-06/2021/051 - Rectificatif décision modificative n°1 Commune

Délibération n°62-06/2021/052 - Renouvellement d'un emploi non permanent lié un accroissement temporaire d'activités saisonnier

Délibération n°63-06/2021/052 - Convention inter-collectivités pour un stage BAFD - Eté 2021

Délibération n°64-06/2021/052 - Versement d'une subvention exceptionnelle à l'école privée

Délibération n°65-06/2021/053 - Recrutement d'un alternant BP Aménagement paysager au service technique

Délibération n°66-06/2021/053 - Gratification exceptionnelle d'une stagiaire en communication

Délibération n° 67-06/2021/053 - Adoption des tarifs pour les sorties et camps de l'été 2021 enfance et jeunesse

Délibération n°68-06/2021/054 - Demande de subvention auprès de la délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports pour le projet skate-park

Délibération n°69-06/2021/054 - Demande de subvention auprès de Laval Agglomération pour le projet skate-park

Délibération n°70-06/2021/054 - Renouvellement du partenariat avec une diététicienne pour suivre les menus du restaurant scolaire - septembre/décembre 2021

Séance du 10 juin 2021  
Délibérations prises de  
n°56 à 70 /2021

NOM	PRENOM	SIGNATURE	NOM	PRENOM	SIGNATURE
ALLAIRE	Jérôme		BURGEVIN	Nicolas	
ACKER	Nathalie		EPINARD	Céline	
BREARD	Nicolas		BEN ALAYA	Hicham	
DEVINAT	Fabienne		PERRAULT	Caroline	
BOIVIN	Christophe		HAUTBOIS	Edmond	
MAGNYE	Sandrine		LEPAGE	Amanda	
BURON	David		LECOMPTE	Frédéric	Excusé
BRUNEAU	Alice		REMON	Karine	Excusée
ANJARD	Sylvain	Excusé	MAHOT	Jean-Luc	
DENEUX	Valérie				